

36 IDÉES RECUES SUR LA FORÊT

PETIT MANUEL
DE RÉSISTANCE INTELLECTUELLE
À L'USAGE DE CEUX
QUI S'INTÉRESSENT
À LA FORÊT

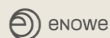
CANOPEE
FORÊTS VIVANTES



À PROPOS

Cette brochure a été rédigée par Sylvain Angerand,
Céline Lesot, Bruno Doucet et Sonia Rouabhi.

Ce travail est financé grâce aux dons de nos adhérents
et au soutien de nos mécènes



**AVEC PLUS DE 300 000
SYMPATHISANTS
ET PLUS DE 5 500
ADHÉRENTS¹,
CANOPÉE EST LA PLUS
GRANDE ASSOCIATION
FRANÇAISE DÉDIÉE
À LA PROTECTION
DES FORÊTS.**

Des réponses aux arguments de la filière
pour bien comprendre le débat
sur la forêt et le bois

VRAI

**PLUTÔT
VRAI**

COMPLIQUÉ...

**PLUTÔT
FAUX**

FAUX

LA FORÊT EST À LA CROISÉE DES CHEMINS

Au carrefour des enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité, face à des attentes sociétales toujours plus fortes, un choix s'impose : intégrer pleinement ces défis pour redéfinir une économie forestière plus juste et plus soutenable, ou les ignorer, et prendre le risque d'enfermer la filière forêt-bois dans une impasse.

Canopée est la première association spécialisée sur la forêt, bénéficiant de l'agrément pour la protection de l'environnement. Depuis notre création en 2018, notre communauté ne cesse de grandir : nous sommes aujourd'hui 300 000 sympathisants et plus de 5 500 adhérents, engagés pour défendre les forêts. Et cet engagement pour une politique forestière juste et durable dérange.

Plutôt que d'accepter le débat, treize organisations de cette filière² se sont alliées pour contester ensemble en justice, notre agrément protection de l'environnement. Cette attaque coordonnée s'ajoute à de nombreuses autres plaintes et pressions pour nous exclure de diverses commissions et autres groupes de travail. Leur objectif ? Réduire au silence les voix dissonantes afin d'assener des arguments, des approximations et parfois des contre-vérités sans aucune contradiction.

C'est dans ce contexte que Fransylva, le syndicat des propriétaires forestiers privés, financé par l'interprofession France Bois Forêt a publié un document intitulé « 36 idées reçues sur la forêt », présenté comme un outil de « pédagogie ».

Cette brochure est un clin d'œil et notre réponse. Elle s'adresse aux citoyennes et aux citoyens, mais aussi aux nombreux acteurs de la filière - propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs... qui ne se reconnaissent pas dans certaines dérives et méthodes actuelles de la filière.

Parce que nous aimons le débat, vous pouvez aussi retrouver ce document en scannant le *QR code en page 46*. En fin de brochure, vous trouverez également toutes nos sources en accès libre ainsi qu'un espace pour partager votre avis pour enrichir cette contribution au débat.



➔ **Lien vers la brochure de Fransylva à laquelle nous répondons**

Car quoi de mieux que le débat pour construire ensemble une politique forestière plus juste et plus soutenable ?

² France Bois Forêt, l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), la Fédération Nationale du Bois, la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés, la Fédération Nationale des Entrepreneurs du Territoire, la Fédération Nationale des Communes Forestières, le Syndicat de l'Emballage et de la logistique associée, Le Commerce du Bois, le Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers, l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses, l'Union des Industriels et Constructeurs Bois et Biosourcés, le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie, Alliance Forêts Bois.



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

COUPER DES ARBRES, C'EST TUER LA FORÊT ?

FAUX

Il est possible de récolter des arbres sans dégrader la forêt mais la gestion forestière n'est pas vertueuse par nature.

Certaines pratiques, comme les grandes coupes rases, peuvent dégrader les écosystèmes forestiers avec des impacts visibles sur plusieurs dizaines d'années.

À l'inverse, d'autres pratiques comme des coupes sélectives, le maintien de gros arbres morts ou encore la limita-

tion de la circulation d'engins lourds sur les sols, permettent de récolter du bois sans détruire la forêt.

Dans certaines situations, par exemple une monoculture de résineux qui n'a jamais été entretenue ou une forêt envahie d'espèces exotiques, la sylviculture peut même aider à restaurer un bon état de fonctionnement de l'écosystème.



À DÉCOUVRIR

LA SYLVICULTURE INVISIBLE

« Le plus beau compliment qu'un promeneur peut me faire est de s'étonner d'apprendre qu'il vient de traverser une forêt où j'exploite du bois » explique Evrard de Turckheim, président de l'association Pro Silva France qui promeut la sylviculture mélangée à couvert continu. Pour en savoir plus sur cette sylviculture, c'est par ici :





Crédit photo © Jérémy Tacheau

LA SURFACE DE LA FORÊT FRANÇAISE AUGMENTE, DONC TOUT VA BIEN ?

FAUX

Même si la surface forestière augmente depuis 1840, date du plus bas niveau de couverture forestière, cela ne nous renseigne en aucun cas sur la qualité écologique de nos forêts.

Cette augmentation est liée principalement à l'abandon progressif de terres agricoles et, dans une moindre mesure, à des plantations financées

par le Fonds Forestier National (FFN). Le bilan du FFN est très mitigé, car dans la majorité des cas, les plantations ont conduit à des monocultures de résineux, dont une part importante montre aujourd'hui une fragilité face aux dérèglements climatiques.

LE PLAN DE PLANTATION D'UN MILLIARD D'ARBRES : REPRODUIRE LES ERREURS DU PASSÉ ?

Depuis la suppression du FFN en 2000, la filière réclamait le retour d'un programme équivalent. En 2022, Emmanuel Macron a exaucé son vœu en annonçant vouloir planter un milliard d'arbres en 10 ans. Sous couvert d'adapter les forêts au dérèglement climatique, la tentation est, une nouvelle fois, de vouloir adapter

la forêt aux besoins de l'industrie en plantant des résineux. Même s'il est vrai qu'une partie de ces financements a permis de reboiser des monocultures dépérissantes d'épicéas avec des mélanges plus adaptés, ce plan a également financé la transformation de nombreuses forêts de feuillus en plantations de résineux, pas ou peu diversifiées. Le premier arbre planté dans le cadre du plan de relance - premier volet de ce plan de renouvellement - est le douglas, un arbre qui a peu de chance de résister aux sécheresses à basse altitude.

3

LA FORÊT POUSSE TOUTE SEULE

VRAI

Crédit photo © Philippe Faibet

La forêt sait se régénérer seule, sans intervention humaine, elle ne nous a pas attendus !

Dans une forêt primaire, lorsque les grands arbres sont arrivés à maturité

(au bout de plusieurs siècles parfois), ils meurent et s'effondrent. Leur chute provoque une trouée de lumière qui permet aux arbres du sous-bois et aux jeunes pousses d'accéder à la lumière et de prendre le relai.

OÙ PEUT-ON VOIR DES FORÊTS PRIMAIRES EN FRANCE (OU CE QUI S'EN RAPPROCHE) ?

Une forêt primaire est une forêt dont le fonctionnement n'a pas été altéré par l'action humaine. En France, la Guyane abrite la dernière grande forêt primaire, c'est-à-dire une forêt dans laquelle les processus écologiques n'ont plus été perturbés par l'humain depuis des siècles. Sur le territoire hexagonal, il n'existe plus de massifs de forêts primaires, mais il existe encore de petites surfaces de vieilles forêts. Ces forêts sont notamment caractérisées par une présence importante de vieux

arbres et de gros et très gros bois morts, au sol ou debout. On les trouve dans des endroits souvent difficiles d'accès : vallées isolées et pentues des Pyrénées, éperons rocheux dans les Cévennes, îles inondables sur le Rhin. Ces forêts que l'on qualifie de « subnaturelles » représentent entre 0,5 % et 3 % de la surface forestière selon les définitions. Un plan d'action est en cours de déploiement pour cartographier et protéger ces forêts.

En Occitanie, le fonds Forêts Préservées mène un travail remarquable d'acquisition et de protection de ces joyaux de biodiversité :



4

POUR BIEN GÉRER LA FORÊT, IL FAUT REPLANTER DES ARBRES APRÈS UNE COUPE

**PLUTÔT
FAUX**

Dans une forêt en bonne santé et bien gérée, il n'y a pas besoin de planter d'arbres. « *Imiter la nature, hâter son œuvre* ». Ce vieil adage, bien connu des forestiers, illustre l'absolue nécessité du sylviculteur de comprendre et de s'appuyer sur l'écosystème pour éviter d'avoir à planter des arbres.

En France, d'après l'Inventaire Forestier National, 87 % des forêts possèdent un caractère semi-naturel et donc se régénèrent naturellement³ (c'est-à-dire qu'elles repoussent sans plantation).

Parfois, la plantation d'arbres est nécessaire lorsque cette régénération naturelle est insuffisante en qualité ou en diversité, mais la plantation devrait être l'exception. Planter est toujours une prise de risque, car les jeunes plants sont fragiles et peuvent être exposés à un stress hydrique important : une méthode pour éviter cette exposition directe au soleil consiste à réaliser des plantations d'enrichissement dans de petites trouées ou sous le couvert des grands arbres.

En bref, une étiquette « chaque arbre coupé, un arbre est planté » fleure bon le greenwashing.



À DÉCOUVRIR

Mathias Bonneau, bûcheron-sylviculteur dans le Tarn. Dans une très belle vidéo, il vous partage son métier de « sculpteur de lumière » ou l'art de choisir l'arbre à couper pour amener de la lumière à ceux qui vont prendre le relai.



³ IGN. (2023). *Indicateurs de gestion durable, Critère 4.2 "Caractère naturel des forêts"*. Inventaire forestier national.



Crédit photo © Marc Chesneau

5 LA FORÊT FRANÇAISE EST DIVERSIFIÉE

PLUTÔT VRAI

Avec 190 espèces⁴ d'arbres, principalement feuillus, la forêt française est particulièrement diversifiée.

Pourtant, 46 % des peuplements sont considérés comme monospécifiques (c'est-à-dire composés à plus de 75 % d'une seule essence)⁵.

Globalement, comme dans d'autres pays européens, la gestion forestière a conduit à une simplification des écosystèmes. Cette simplification se traduit par des plantations de résineux, trop souvent monospécifiques, mais également par des forêts semi-naturelles dans lesquelles la

gestion a conduit à privilégier une « essence-objectif » au détriment d'autres espèces d'arbres. C'est le cas notamment de la forêt de Tronçais, dans l'Allier, mais aussi, dans le Jura où la sylviculture a pu conduire à des peuplements purs d'épicéas aujourd'hui en difficulté, ou encore dans les hêtraies-sapinières des Pyrénées appauvries en hêtre et où le sapin souffre aujourd'hui.

⁴ IGN. (2024). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.59

⁵ IGN. (2024). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.59



Crédit photo © Peggy Schillemans

EN FORÊT, IL Y A PLUS DE RÉSINEUX QUE DE FEUILLUS

PLUTÔT FAUX

La forêt française est composée d'environ 63 % de peuplement feuillus, 27 % de peuplement résineux et 9 % de peuplement mixtes.

Les feuillus se développent plutôt en plaines et collines, tandis que les résineux se trouvent plutôt en montagne. Chaque étage de végétation est caractérisé par des essences spécifiques. Il y a, bien sûr, de nombreux

contre-exemples : de nombreux pins (pin maritime, pin d'Alep...) sont des arbres de plaine et certains feuillus comme le sorbier des oiseleurs sont plus fréquents en moyenne montagne.

Les résineux ne sont donc pas un problème en soi, c'est leur utilisation en sylviculture intensive qui génère des problèmes.

LE SCOLYTE, RÉVÉLATEUR DE LA FRAGILITÉ DES MONOCULTURES D'ÉPICÉAS

L'épicéa est un arbre de montagne. Pourtant, après la Seconde Guerre mondiale et avec l'aide du Fonds Forestier National, il a été massivement planté en dehors de son aire

naturelle, notamment en plaine. Le dérèglement climatique a par la suite mis en évidence la fragilité de ces peuplements. Affaiblis par une succession d'années sèches, les épicéas sont de plus en plus attaqués par le scolyte, un petit coléoptère qui pond ses œufs sous l'écorce des arbres, empêchant la sève descendante de nourrir les cellules de l'arbre.



Crédit photo © Sylvain Angerland/ Canopée

ON PLANTE TROP DE RÉSINEUX !

PLUTÔT VRAI

Aujourd'hui encore, 74 % des arbres plantés sont des résineux⁶.

La diversification des plantations est de plus en plus reconnue comme une pratique à encourager mais elle reste encore trop souvent peu exigeante. Plus la trame de ce mélange est fine, plus il présente d'intérêt écologique. Or, il est fréquent de constater qu'un simple cordon de feuillus en bordure d'une monoculture ou que la juxtaposition de blocs de monocultures (de 1 à 4 hectares) soient considérés comme de la diversification.

De même, des peuplements 100 % résineux, avec du pin maritime, du pin taeda ou des pins noirs sont présentés comme des peuplements mélangés alors que ces arbres présentent une faible complémentarité de traits écologiques.

La palme du pire : une plantation avec deux clones différents de peuplier est considérée comme un peuplement mélangé dans le cahier des charges du plan de renouvellement⁷.

D'après l'Inventaire Forestier National, la forêt plantée représenterait 13% de la forêt de production⁸. Une surface qui serait plutôt stable (si l'on ne prend pas en compte le plan de renouvellement dont les effets commencent à peine à être visibles statistiquement).

Toutefois, cette moyenne nationale masque de fortes disparités régionales : dans certains territoires, notamment en moyenne montagne (Morvan, Massif central...), les plantations de résineux continuent de s'étendre au détriment des forêts de feuillus, ce qui modifie les paysages, appauvrit la biodiversité et génère de nombreux conflits avec les habitants.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le Parc naturel régional du Morvan, la part des plantations de résineux dépasse celle des forêts de feuillus et le taux d'enrésinement atteint 68%⁹ dans certaines communes.

⁶ Hors peuplier

⁷ France 2030. (2023). *Appel à projets – Renouvellement forestier – Volet 1 – Guichet Aides sylvicoles*. Agir pour la transition. p.9.

⁸ IGN. (2023). *Indicateurs de gestion durable, Critère 4.2 "Caractère naturel des forêts"*. Inventaire Forestier National.

⁹ Parc naturel régional du Morvan. (2022). *Charte forestière de territoire du Morvan 2022-2028*. p.4.



Crédit photo © Jean-Luc Pillard

8

LA FORÊT FRANÇAISE EST SUREXPLOITÉE

COMPLIQUÉ...

Chaque année, entre 53 millions de m³ et 60 millions de m³ de bois sont récoltés en forêt¹⁰. D'après l'Inventaire Forestier National, cela représenterait entre 60 % et 68 % du bois¹¹ produit par les arbres (un volume estimé à 87,9 millions de m³ à +/- 1,3 millions de m³). C'est sur la base de ce chiffre que la filière prétend que la forêt est sous-exploitée.

En réalité, ce chiffre est bancal. Seuls environ 64 % de la forêt sont exploités¹², notamment parce qu'une partie de la forêt est difficile d'accès. Si l'on considère le volume de bois récolté par rapport à l'accroissement biologique uniquement pour la surface

de forêt exploitée, le ratio avoisine les 100 %. C'est le cas notamment dans la plupart des forêts publiques.

De plus, la forêt française est jeune et le volume de bois sur pied, s'il augmente progressivement, reste faible (environ 173 m³/ha). Prélever plus de bois, c'est empêcher la forêt d'atteindre une certaine maturité ce qui lui permettrait pourtant d'abriter plus de biodiversité, de stocker plus de carbone et de fournir plus de bois utilisable en bois d'œuvre.

10 L'IFN estime à 53,1 millions de m³, le volume de bois récolté (IGN. (2024). Memento. Inventaire Forestier National, p.36). Mais ce chiffre est sans doute sous-estimé car l'IFN ne donne que les prélèvements bois fort tige et non de récolte totale. Enfin, ce chiffre intègre les prélèvements domestiques non-commercialisés de bois de chauffage qui sont estimés selon les sources entre 20 et 25 millions de m³. Pour en savoir plus : ANGERAND S., DU BUS DE WARNAFFE G. (2020). *Gestion forestière et changement climatique, une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation*. Canopée Forêts Vivantes, Amis de la Terre, Fern.

11 Dans le détail, il s'agit du volume bois fort tige qui ne représente qu'une partie du volume total. Pour comprendre cette nuance, consulter le memento de l'IGN (2024).

12 À l'échelle nationale, les forêts non exploitées de façon optimale peuvent être classées en trois catégories représentant des superficies égales (12 % de la superficie forestière totale chacune) : les forêts difficilement exploitables, les forêts en surdensité et les forêts surmatures. ADEME. (2017). *Projet BICAFF : bilan carbone de la ressource forestière française*. Librairie ADEME, p.54.

9

LA FORÊT EST UN PUITTS DE CARBONE INDISPENSABLE POUR LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

VRAI

Credit photo © Sylvain Angerand / Canopée

En grandissant, les arbres absorbent du dioxyde de carbone (CO₂) par le mécanisme de la photosynthèse. Grâce à ce mécanisme, la forêt séquestre généralement plus de carbone qu'elle n'en émet. C'est ce que l'on appelle un puits de carbone.

À l'inverse, la déforestation ou la combustion des énergies fossiles libèrent

du CO₂ dans l'atmosphère. Ce sont des sources de carbone.

Pour tenter d'éviter un emballement climatique, il est urgent d'atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone, c'est-à-dire l'équilibre entre les sources d'émission et les puits d'absorption.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES SOLS FORESTIERS, UN PUITTS DE CARBONE SOUS-ESTIMÉ

En France, lorsqu'une forêt atteint sa maturité, elle stocke autant de carbone dans le sol que dans les arbres.

En milieu tropical, le carbone est stocké dans la partie aérienne et très peu dans le sol. Dans les forêts boréales, c'est l'inverse : le cycle biologique est beaucoup plus lent,

les arbres poussent moins vite et moins haut et le bois se dégrade plus lentement, donc le carbone est plutôt stocké dans le sol.

Une grande partie de nos forêts s'est constituée sur d'anciennes terres agricoles où les stocks de carbone ont été dégradés. Laisser vieillir les forêts et permettre un retour important de bois mort au sol est une solution efficace pour permettre aux sols forestiers de se reconstituer et de stocker du carbone.

An aerial photograph showing a dense forest with a winding road and a stream. The forest is mostly green, with some brown patches indicating autumn or dry areas. The road is a light-colored path that curves through the trees. The stream is a thin, dark line that flows through the forest. The overall scene is a mix of natural beauty and human infrastructure.

10

POUR RÉDUIRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, IL FAUDRAIT PLANTER 1000 MILLIARDS D'ARBRES

**PLUTÔT
FAUX**

Crédit photo © Jean-Luc Pillard

La plantation massive d'arbres est présentée comme une solution miraculeuse alors qu'elle se heurte à de nombreux obstacles et que son potentiel est surestimé.

C'est en 2019 que le projet de planter 1000 milliards d'arbres perce dans le débat public. À l'origine, une étude¹³ d'un chercheur en écologie, Thomas Crowther qui a été mal interprétée. Cette étude laisse entendre qu'il serait possible de régler le problème du dérèglement climatique en plantant massivement des arbres. Les médias s'emballent et la communauté scientifique grince des dents¹⁴ : Thomas Crowther publie une clarification¹⁵ pour expliquer qu'il n'a jamais voulu dire qu'il fallait planter 1000 milliards d'arbres.

En effet, plusieurs chercheurs ont pointé le fait que son étude surestimait très largement (5 fois plus) le potentiel de stockage car les écosystèmes où pourraient être plantés ces arbres stockent déjà du carbone ce qui n'avait pas été pris en compte. Planter des arbres dans certains écosystèmes comme des tourbières, des savanes ou des prairies peut entraîner une dégradation de la biodiversité de ces écosystèmes et de leurs stocks de carbone. Planter des arbres sur des terres dégradées se heurte à une autre difficulté : ces terres sont très souvent utilisées par des communautés locales pour se nourrir ou faire paître les troupeaux. C'est le cas de nombreux peuples d'éleveurs semi-nomades, dont les droits ne sont pas reconnus et qui sont parfois privés d'accès à leurs terres accaparées pour des projets de plantation d'arbres.

¹³ BASTIN J-F & al. (2019). The global tree restoration potential. *Science*, 365(6448), 76-79.

¹⁴ FRIEDLINGSTEIN P. & al. (2019). Comment on "The global tree restoration potential". *Science* 366(6463). DOI: 10.1126/science.aay8060.

¹⁵ GREENFIELD, P. (2021). Interview 'I've never said we should plant a trillion trees': what ecopreneur Thomas Crowther did next. *The Guardian*.



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

EST-CE QUE LES FORESTIERS PEUVENT AGIR POUR ÉVITER L'EFFONDREMENT DU PUIT DE CARBONE ?

COMPLIQUÉ...

En dix ans, le puits de carbone forestier a diminué d'un tiers, passant de 63 à 39 millions de tonnes de CO₂ par an entre les périodes 2005-2013 et 2014-2022¹⁶. Selon l'Inventaire Forestier National, cette baisse s'explique par trois facteurs¹⁷ : l'augmentation de la mortalité des arbres, le ralentissement de leur croissance et la hausse des prélèvements. L'effondrement du puits de carbone résulte ainsi à la fois de contraintes naturelles et d'une décision politique : l'intensification de la récolte de bois.

Depuis des décennies, les politiques publiques encouragent cette aug-

mentation, fondée sur l'idée erronée d'une sous-exploitation de la forêt française (voir question 8). En 2016, le Programme National Forêt Bois a fixé un objectif de +10 Mm³ de bois récolté d'ici 2026. Heureusement, cet objectif n'a été que partiellement atteint : bien que la hausse des prélèvements soit significative (+5,9 Mm³, passant de 47,2 à 53,1 Mm³/an entre 2005-2013 et 2014-2022), elle reste modérée.

Plutôt que d'adapter sa politique à la nouvelle donne climatique, le gouvernement persiste dans sa volonté d'augmenter la récolte de bois, y compris dans la révision en cours

¹⁶ IGN. (2024). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.45.

¹⁷ IGN. (2024). *Atténuation de l'effet de serre : comment les écosystèmes forestiers et l'usage des produits bois contribuent-ils à atténuer l'effet de serre ?* Observatoire des forêts françaises.

de la Stratégie nationale bas-carbone. Celle-ci prévoit une nouvelle augmentation des prélèvements¹⁸, de 55 à 63 Mm³ entre 2021 et 2030. Bien que cette cible soit inférieure à celle de la version précédente, elle demeure injustifiable d'un point de vue climatique.

Si la hausse de la mortalité des arbres peut justifier une augmentation de la récolte, le ralentissement de leur croissance devrait au contraire inciter à la réduire. Ces deux facteurs sont au moins comparables, voire sans doute plus important pour le second. En effet, la baisse de croissance des arbres, estimée à -4 % par l'IFN¹⁹, pourrait plutôt se situer²⁰ entre -10 % et -15 %, ce qui devrait conduire à limiter la récolte malgré l'augmentation de la mortalité.

Deux menaces principales pèsent sur les forêts et expliquent la hausse de la récolte de bois : la demande croissante en bois-énergie et le plan de renouvellement forestier dont les effets commencent tout juste à être visibles. En mai 2024, un rapport²¹ de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN/IFN) et de l'Institut FCBA a montré que ce plan pourrait accroître la récolte de 9

à 13 Mm³/an selon différents scénarios. Sans critère robuste, une grande partie de ces prélèvements risquerait d'être réalisée par des coupes rases abusives et évitables.

Sans inflexion de sa politique, la France ne pourra donc pas respecter son engagement d'absorber 34 MtCO₂ par an d'ici 2030²².



Crédit photo © Sylvain Angerand/ Canopée

¹⁸ France Nation Verte. (2024). *Projet de stratégie nationale bas-carbone n°3. Premières grandes orientations à l'horizon 2030 et enjeux à l'horizon 2050*, p.109.

¹⁹ IGN. (2024). *Résultats 2024 de l'Inventaire forestier national : les forêts françaises de plus en plus affectées par le changement climatique*. Inventaire Forestier National.

²⁰ Estimation pour les forêts publiques. D'après un document de l'Office National des Forêts (non publié).

²¹ IGN, FCBA. (2024). *Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français*, p.24. "L'effet du plan de renouvellement est visible sur la qualité de la ressource puisque les volumes récoltés lors de la mise en œuvre du plan (jusqu'à 2035) représentent 135 Mm³ et 90 Mm³ respectivement pour R1 et R2 mais sont pour 50 % du BIBE (Bois d'Industrie Bois Energie)".

²² Journal Officiel de l'Union Européenne. (2023). Règlement UTCAFT 2018/841, annexe 2 bis.

12

AUGMENTER LA RÉCOLTE DE BOIS PERMET D'AUGMENTER LE STOCKAGE DE CARBONE DANS LES PRODUITS EN BOIS

FAUX

Crédit photo © Raphael Kann

Après la récolte, seul le bois utilisé pour la fabrication de produits à longue durée de vie permet de stocker durablement du carbone. Or, aujourd'hui, seuls 20 à 30% du bois récolté est utilisé pour ce type de produits (un chiffre variable selon les sources et la définition d'un produit à longue durée de vie)²³.

Avec 68% du bois récolté qui part en bois énergie, la France est le pays européen dans lequel la part de la récolte de bois pour l'énergie est la plus forte et la part vers des produits à longue durée de vie (>10 ans) est la plus faible²⁴.

Dans sa nouvelle Stratégie nationale bas-carbone, le gouvernement prévoit d'augmenter fortement la proportion de bois récolté pour un usage de longue durée mais, dans la pratique, les financements publics conduisent aujourd'hui au résultat inverse. Environ la moitié des soutiens publics à la filière forêts-bois sont aujourd'hui orientés vers le bois énergie²⁵, ce qui entraîne des distorsions de concurrence et contribue à favoriser le développement du bois énergie au détriment des produits en bois à longue durée de vie, comme le constate France Stratégie²⁶, un institut d'analyse rattaché au Premier Ministre.

²³ Il existe différentes modalités de calcul de cette proportion selon que l'on considère les flux directs uniquement ou que l'on considère les flux indirects provenant de la redirection des co-produits de la transformation du bois vers des usages énergétiques. Nous nous appuyons ici sur le calcul proposé par France Stratégie : « En France métropolitaine, en 2021, 57 Mm³ de bois ont été récoltés en forêt. En prenant en compte le bois énergie commercialisé (9 Mm³), le bois énergie non commercialisé récolté en forêt (17 Mm³), ainsi que les sous-produits du bois d'œuvre et du bois industrie réorientés vers le bois énergie (10 Mm³ et 3 Mm³ respectivement), c'est 68 % du bois récolté qui part en bois énergie, contre 21 % qui part pour la production de matériau bois à durée de vie longue ». France Stratégie. (2023). *Vers une planification de la filière forêt-bois*. La note d'analyse, p.4.

²⁴ BELLASEN V., GRIMAULT J., LE PIERRES O. (2023). Développer les usages du bois à longue durée de vie : regard sur les filières allemande, roumaine et suédoise. *Institute for climate economics*.

²⁵ Dans un rapport sur la filière forêt-bois, la Cour des Comptes constate que la moitié des soutiens publics à la filière forêts bois (611 M€) était dédiée au bois énergie contre moins de 100 M€ pour la filière de transformation du bois matériau et l'utilisation en construction. Cour des comptes. (2020). *La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales. Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale*, p.145.

²⁶ France Stratégie. (2023). *Vers une planification de la filière forêt-bois*. La note d'analyse, p.4.



Crédit photo © Bruno Doucet / Canopée

13 AVEC LE BOIS, BIOCARBURANTS AVANCÉS, IL EST POSSIBLE DE FAIRE VOLER DES AVIONS VRAI

ET C'EST INQUIÉTANT

Avec le bois, on peut tout faire (ou presque) : construire, se chauffer, fabriquer du papier et, plus récemment, fabriquer des textiles, des bioplastiques, du gaz ou encore des carburants pour les avions.

Pour tenter de verdir l'aviation, le gouvernement s'est lancé dans un plan de soutien aux "biocarburants avancés" à base de bois. Suite à la consultation publique, le premier projet, Hynovera²⁷, près de Gardanne, a renoncé à utiliser de la biomasse forestière. Le deuxième projet, BioTJet²⁸, est porté par la société Elyse, au pied des Pyrénées et fait actuellement l'objet d'un débat public.

Le développement de ces nouveaux usages est basé sur l'idée qu'il est possible de substituer notre

consommation d'énergies fossiles ou de produits très consommateurs d'énergie (acier, béton) par du bois qui est renouvelable. Or, sans une réduction drastique de la consommation, la substitution n'est qu'une illusion. Le secteur aérien refusant de s'engager sur une diminution du trafic, les besoins seront croissants et la consommation de biomasse s'ajoutera à celle des énergies fossiles.

Les conflits d'usages seront donc inévitables. Certes, il existe un gisement de coproduits de bois liés à une sylviculture durable et à la transformation des bois. Mais ce gisement est limité. La multiplication des projets visant à exploiter ce gisement conclut inévitablement à une hausse de la récolte de bois en forêt, donc un affaiblissement du puits de carbone forestier.

²⁷ HY2GEN. (2024). *Le projet Hynovera*. Concertation Hynovera.

²⁸ Elyse. (2025). *BioTJet*. Elyse energy.



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

14

BRÛLER DU BOIS EST NEUTRE POUR LE CLIMAT

FAUX

En février 2021, plus de 500 scientifiques et économistes²⁹ ont signé une lettre ouverte pour expliquer pourquoi brûler du bois n'était pas neutre en carbone.

En effet, non seulement les émissions de CO₂ associées à la combustion de biomasse forestière ne sont pas physiquement nulles, mais elles sont supérieures à beaucoup d'autres combustibles à énergie produite équivalente³⁰.

Il est souvent avancé que brûler du bois serait neutre en carbone car cette combustion ne fait que libérer le carbone absorbé par les arbres lors de leur croissance. Or, cet argument néglige le délai qu'il faut à un arbre pour grandir³¹. Brûler du bois génère toujours une dette carbone, dont l'importance varie selon le type de coupe et le type de forêts. La dette carbone

d'un bois issu d'une éclaircie modérée peut être de quelques années, quand celle d'un bois issu d'une coupe rase peut être de plusieurs dizaines d'années³².

Pour suivre l'impact de nos activités sur le climat, les États signataires de l'Accord de Paris ont mis en place différents registres. Dans le registre sur le puits de carbone, dès qu'un arbre est coupé en forêt, tout le carbone qu'il stockait est considéré comme émis dans l'atmosphère. Dans le registre sur les émissions des sources d'énergie, celles liées à la combustion du bois sont considérées comme nulles. Ce choix relève avant tout d'un problème comptable³³ et non d'une réalité physique : si les émissions de carbone du bois énergie étaient enregistrées dans chacun de ces deux registres, elles seraient comptées deux fois.

La controverse sur la neutralité carbone du bois masque le vrai problème : pour répondre à nos besoins énergétiques, la récolte de bois en forêt augmente. Autrement dit, les sous-produits d'une sylviculture durable (houppiers, bois d'éclaircies) et du sciage ne suffisent plus à répondre à la demande. Sous couvert d'adapter la forêt au dérèglement climatique, des forêts entières sont rasées pour être replantées et le bois issu de ces coupes rases vient répondre à la demande croissante en bois énergie.



Crédit photo © Raphael Kann



LE SAVIEZ-VOUS ?

À GARDANNE, ON BRÛLE DU BOIS POUR CHAUFFER LES OISEAUX

Reconvertir des centrales à charbon en centrales à bois est une très mauvaise idée pour le climat. Dans le sud de la France, à Gardanne, l'exemple est frappant : pour continuer à produire de l'électricité, cette centrale a été conçue pour

engloutir plus de 850 000 tonnes de bois chaque année³⁴. Le rendement énergétique étant de l'ordre de 35 %, une grande partie de l'énergie de combustion est donc libérée directement dans l'atmosphère sous forme de chaleur. Alors que ce scandale est dénoncé depuis des années, le gouvernement a reconduit, en novembre 2024, le contrat d'achat à tarif préférentiel de l'électricité de cette centrale pour 10 ans et environ 800 M€/an.

²⁹ Canopée Forêts Vivantes. (2023, 01 mars). *500 scientifiques alertent sur le bois énergie*. Le média, Points de vue.

³⁰ SEARCHINGER & al. (2023). The carbon costs of global wood harvests. *Nature*, 620, 110-115.

³¹ MACHEFAUX. (2023). *Avis de l'ADEME : le bois énergie*. AVIS de l'ADEME.

³² European Academies Science Advisory Council. (2018). *Commentary by the European Academies' Science Advisory Council (EASAC) on Forest Bioenergy and Carbon Neutrality*.

³³ MATHIAS, E., ROBERT C. (2020). *La biomasse énergie est-elle neutre en carbone ?* Citepa, Rapport Secten.

³⁴ En pratique, l'approvisionnement n'a jamais atteint ce niveau car le projet a connu de nombreuses mises à l'arrêt. Le nouveau contrat prévoit un approvisionnement de 450 000 tonnes/an. FABREGAT, S. (2024, 26 octobre). *Centrale à biomasse de Gardanne : l'État s'engage sur un contrat d'achat de huit ans*. Actu-environnement.

15 SANS INTERVENTION HUMAINE, LA FORÊT NE POURRA PAS S'ADAPTER AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

**PLUTÔT
FAUX**

La forêt n'a pas besoin des humains et ça n'est pas près de changer. Pour aider nos forêts à s'adapter au dérèglement climatique, l'action humaine peut améliorer ou aggraver la résistance et la résilience des forêts.

Si le dérèglement climatique était trop fort, certaines zones pourraient devenir des landes ou des garrigues. Le seul levier d'action dont nous disposons pour éviter d'en arriver là est de limiter au plus vite et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

Nos forêts ne sont pas tant menacées de disparition que de profondes évolutions. Leur capacité à produire des bois calibrés pour répondre au besoin de l'industrie est fragilisée : si nous voulons continuer à utiliser du bois, nous devons faire évoluer notre industrie pour qu'elle soit capable de valoriser un plus grand nombre d'essences, notamment feuillus, et de qualité plus variable (bois avec des défauts, bois tordus...). La gestion intensive de plantation d'arbres nécessite des conditions stables et n'est pas durable sur le long terme sans intrant. Ce type de sylviculture n'est pas adaptée à la multiplication des aléas : sécheresse, grêle, incendie, tempête, parasites.

Plutôt que de chercher à adapter la forêt, il serait plus sage de chercher à adapter nos pratiques. En janvier 2025, l'IUCN publie une étude qui alerte sur le fait que la moitié des forêts de

montagne de l'hexagone et de Corse est menacée par le dérèglement climatique. La filière saisit immédiatement cette alerte comme une preuve que les forêts risquent de disparaître si aucune action n'est entreprise. Cependant, si cette étude pointe bien les bouleversements qui frappent ces écosystèmes uniques, elle souligne aussi que la gestion forestière peut être un facteur aggravant, notamment les coupes rases, et recommande de favoriser la naturalité en privilégiant la restauration et la préservation de la biodiversité forestière et des processus propres à ces écosystèmes.

Le débat soulevé par cette étude est un bon résumé de la stratégie actuelle du gouvernement : au prétexte d'adapter les forêts au dérèglement climatique, des forêts entières sont rasées et replantées en anticipant ou en exagérant un dépérissement. Ainsi, dès que 20% des arbres d'une forêt sont affaiblis, le peuplement entier peut être rasé et le propriétaire bénéficie des aides publiques du plan de renouvellement pour reboiser.

Plutôt que de raser des forêts affaiblies, il serait souhaitable de chercher à restaurer un bon fonctionnement de l'écosystème pour renforcer leur résistance et leur résilience à des aléas.

Une gestion forestière privilégiant des interventions moins intensives, mais plus fréquentes est à encourager.



16

EN 2050, IL N'Y AURA PLUS DE HÊTRE EN FRANCE

FAUX

Crédit photo © Diane Sorel

Si le hêtre souffre des effets du dérèglement climatique, sa disparition à moyen terme est peu probable, car il dispose de nombreux atouts.

Sans action humaine, la plupart de nos forêts serait dominée par le hêtre. C'est ce que l'on appelle une espèce « dryade », qui s'épanouit pleinement lorsque la forêt arrive à maturité. Le hêtre apprécie des climats pluvieux (>750mm de pluie par an) mais il est capable de s'adapter à un grand nombre de situations.

Les travaux scientifiques pour comprendre les capacités d'adaptation du hêtre sont balbutiants : par exemple, dans la réserve de la Massane, dans les Pyrénées-Orientales, qui abrite une vieille hêtraie, les arbres auraient développé une plus grande résistance au stress hydrique³⁵ et un débournement plus précoce au printemps³⁶.

Ces adaptations ne seraient pas liées à des variations génétiques mais à une expression différente des gènes : c'est ce que l'on appelle la plasticité phénotypique.

Pour essayer de prévoir comment la répartition des arbres sera impactée par le dérèglement climatique, plusieurs types de modèles ont été développés. Les plus utilisés sont les modèles de type « corrélatif », ce sont aussi les plus simplistes. Ils établissent un lien statistique entre l'aire de répartition actuelle des essences et le climat actuel, puis simulent l'aire de répartition future en utilisant des données climatiques futures. Ils peuvent laisser à penser qu'une essence qui n'est plus dans sa « niche écologique » actuelle est condamnée dans le futur, ce qui est inexact. En effet, ces modèles se basent sur l'hypothèse forte qu'une espèce occupe exactement tous les

³⁵ Réserve Naturelle Nationale de la Forêt de la Massane. (2024). *Nous supposons que les Hêtres de la Massane étaient des "costauds", c'est prouvé !* [Statut LinkedIn]. LinkedIn.

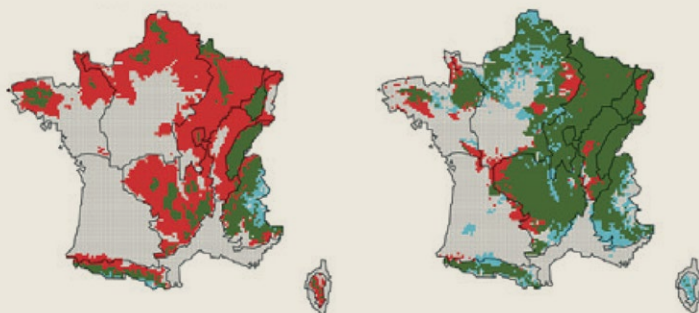
³⁶ LAUREN C. (2022). *Étude phénologique du hêtre (Fagus sylvatica L., 1753) dans la réserve naturelle de la Massane*. Sciences de l'environnement, p.18.

sites où elle peut être présente climatiquement, et omettent de prendre en compte l'histoire qui explique la répartition actuelle des espèces, les microclimats, la plasticité phénotypique ou la capacité des arbres à s'adapter génétiquement. Ils ne prennent pas en compte non plus l'effet des mélanges.

tout en intégrant un plus grand nombre de paramètres et d'interactions, montrent des résultats généralement moins alarmistes. Mais ils sont encore peu diffusés, car beaucoup plus long à élaborer.

Des modèles plus complexes dits « mécanistes », cherchant à simuler les processus biologiques et écologiques déterminant la répartition des espèces,

AIRE DE RÉPARTITION FUTURE DU HÊTRE PRÉDITE EN 2055



Répartition du hêtre en 2055 à partir de prédictions d'un modèle corrélatif (à gauche) et d'un modèle mécaniste (à droite). D'après A. Cheaib et al. (2012)

- Aire non appropriée pour l'espèce
- Aire appropriée stable en 2010 et 2055
- Aire appropriée perdue 2055
- Aire appropriée gagnée 2055

17 UNE FORÊT MÉLANGÉE EST UNE FORÊT PLUS PRODUCTIVE, PLUS RÉSISTANTE ET PLUS RÉSILIENTE

PLUTÔT
VRAI

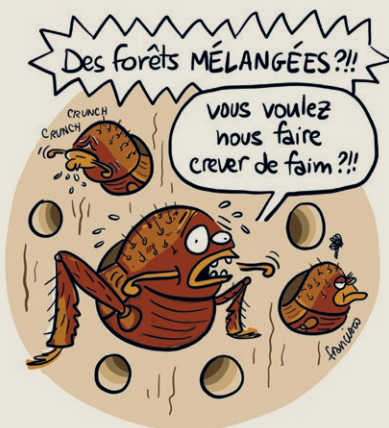
Depuis 25 ans, de nombreuses études ont montré que la diversité des essences favorise la productivité forestière en améliorant l'accès aux ressources³⁷. En janvier 2025, une nouvelle étude, coordonnée par Xavier Morin et publiée dans *Journal of Ecology*, a montré que plus la diversité en arbre augmentait, plus la densité d'arbres (c'est-à-dire le nombre d'arbres qu'une forêt peut héberger) et la productivité augmentaient³⁸.

Les arbres développent des systèmes racinaires qui peuvent être complémentaires, exploitant différentes profondeurs du sol pour capter plus efficacement l'eau et les nutriments. De même, la variété des espèces permet une structuration plus optimisée de la canopée : certaines essences tolèrent mieux l'ombre, favorisant un étage du feuillage qui maximise l'absorption de la lumière. Ainsi certaines associations, comme le hêtre et le sapin, sont particulièrement bénéfiques. Le hêtre, en perdant ses feuilles en hiver, permet au sapin de capter plus de lumière dans une saison moins chaude, ce qui réduit la compétition et améliore la croissance des deux espèces.

De plus, les forêts mélangées résistent souvent mieux aux ravageurs, car ceux-ci étant généralement spécialisés sur une seule espèce, la diversité des essences freine leur dispersion et leur reproduction et rend leurs hôtes plus difficiles à repérer.

Enfin, la diversité des essences permet de limiter les impacts du stress hydrique, certaines espèces y étant plus tolérantes que d'autres.

Après un aléa, les forêts mélangées sont généralement plus résilientes car si certains arbres peuvent rencontrer des difficultés à se remettre d'un choc, d'autres peuvent prendre le relai.



³⁷ MORIN, X. (2024). *Forêts : quel rôle joue la diversité des essences ?* Sciences et société, alimentation, mondes agricoles et environnement.

³⁸ MORIN, X., DIAS P. (2025). *L'effet caché de la diversité sur la productivité des forêts*. CNRS Ecologie & environnement.

18

LE BOIS MORT ATTIRE LES NUISIBLES ET LA VERMINE

FAUX

Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

Le bois mort est une chance pour la forêt. Il abrite un quart de la biodiversité forestière.³⁹

Les oiseaux comme le pic noir ou le pic épeiche forent leur loge dans les grands arbres morts (et parfois vivants lorsqu'il n'y a pas assez de bois mort !). Ces loges peuvent ensuite être habitées par la chouette chevêchette ou des chauves-souris comme la pipistrelle.

Cette biodiversité n'est pas l'ennemi du forestier. Au contraire, c'est un atout pour réguler les populations de scolytes, un petit insecte qui cause des ravages dans les plantations d'épicéas : dans une forêt à haut degré de naturalité, c'est-à-dire avec beaucoup de bois mort, il existe près de 300 espèces permettant de réguler les populations de scolytes (pics, coléoptères, larves de mouches, guêpes parasitoïdes, acariens, et champignons pathogènes)⁴⁰.

³⁹ NatureFrance. *Indicateurs ONB, Indicateur "Très gros bois et bois mort en forêt"*.

⁴⁰ Kenis, M.; Wermelinger, B. & Grégoire, J.C. (2004). *Research on parasitoids and predators of Scolytidae - a review. In: Bark and wood boring insects in living trees in Europe, a synthesis*. Kluwer Academic Publishers, p. 237-290.

19 LES VIEUX ARBRES SONT PLUS SENSIBLES AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

COMPLIQUÉ...

Les travaux scientifiques sont insuffisants pour répondre à cette question complexe. S'il n'est pas acceptable de laisser la filière affirmer que « les vieux arbres » sont plus sensibles au dérèglement climatique, il n'est pas non plus sérieux d'affirmer l'inverse sans nuance.

D'abord la notion d'arbre jeune ou vieux est très relative et dépend de l'espèce. À 100 ans, un pin sylvestre commence à être âgé alors qu'un chêne est jeune. C'est pourquoi il est essentiel de considérer l'arbre au sein d'un peuplement et en interaction avec d'autres arbres de la même espèce ou d'espèces différentes. Plutôt que l'âge, le diamètre des arbres ou leur statut (dominant ou dominé) semblent être des paramètres plus pertinents en l'état actuel des connaissances.

Dans sa thèse, Adrien Taccoen s'est intéressé aux facteurs influençant la mortalité des arbres dans les forêts tempérées européennes. Il montre que, globalement, la mortalité liée au dérèglement climatique est plus importante pour les arbres dominés (souvent les plus jeunes) que pour les dominants⁴¹. En Meurthe-et-Moselle, Frédéric Bedel, ingénieur forestier à l'ONF et responsable syndical au SNUPFEN, a mis en place un réseau de placettes permanentes pour mesurer l'évolution des arbres depuis plus

de 20 ans : il observe ainsi, de façon statistiquement fiable, que plus le diamètre des hêtres est important, plus leur croissance est forte. Même s'il faut nuancer selon les essences, c'est particulièrement net pour les chênes, et pour toutes les essences longévives (chêne, hêtre, sapin), les très gros bois poussent toujours davantage que les autres.

Le diamètre d'un arbre ne s'explique pas que par son âge : il est lié à la station et à son histoire. Certains arbres de faible diamètre peuvent être très âgés. Autre nuance : quand un arbre a un gros diamètre, c'est qu'il a généralement développé un système racinaire puissant lui permettant d'avoir accès plus facilement aux réserves d'eau du sol mais à l'inverse, ses besoins sont plus importants et il est plus complexe pour lui d'alimenter en eau ses branches les plus hautes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les chênes possèdent une capacité remarquable : avec l'âge, ils peuvent réorganiser leur houppier pour s'adapter à de nouvelles conditions. Les branches les plus hautes meurent et d'autres branches, plus basses, apparaissent (c'est ce que l'on appelle des « réitérations »). Alors que l'on pourrait croire que l'arbre dépérit, cette réorganisation témoigne en réalité de sa vitalité et de sa résilience.

⁴¹ TACCOEN. (2019). *Détermination de l'impact potentiel du changement climatique sur la mortalité des principales essences forestières européennes*. [Thèse de doctorat, Institut des Sciences du Vivant et de l'Environnement]. AgroParisTech.



20

POUR ABSORBER DU CARBONE, IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR DE JEUNES FORÊTS PLUTÔT QUE DE VIEUX ARBRES

FAUX

Crédit photo © Sylvain Angerland / Canopée

Cette idée reçue circule beaucoup dans la filière et relève d'une confusion entre les notions de stock et de flux de carbone.

Le stock de carbone est la quantité de carbone séquestrée dans l'écosystème forestier, principalement dans les arbres et le sol. Les flux de carbone sont les échanges de carbone entre le sol, la forêt et l'atmosphère. Plus une forêt est âgée, plus son stock de carbone dans les arbres et dans les sols est important. Or, lorsque la forêt est très âgée, sa capacité de stockage annuel arrive progressivement à saturation, le flux ralentit. À l'inverse, les jeunes arbres constituent un faible stock de carbone, mais aussi un faible flux jusqu'à l'âge de 15 à 30 ans selon l'essence.

Il est important de comprendre que l'absorption de carbone d'un arbre est directement liée à sa surface foliaire : un jeune plant absorbe donc très peu de carbone alors qu'un arbre âgé, avec de nombreuses feuilles, en absorbe beaucoup plus. Ce raisonnement est valable à l'échelle d'un arbre et doit être contextualisé à l'échelle d'un

peuplement : sur une même surface homogène, un jeune peuplement abrite plus d'arbres qu'un peuplement constitué d'arbres plus gros. L'atout des peuplements mélangeant des arbres de toutes tailles est de créer un effet d'étagement et ainsi d'augmenter la surface foliaire.

Aujourd'hui, de nombreux arbres sont récoltés alors qu'ils sont encore en pleine croissance et constituent des stocks de carbone importants. C'est le cas des douglas qui sont récoltés entre 40 et 50 ans alors qu'ils pourraient l'être entre 60 et 80 ans, sur des stations favorables. Récolter progressivement les gros arbres plutôt qu'en une seule fois avec une coupe rase permet d'adapter progressivement la forêt en permettant l'installation de nouvelles essences sous un couvert devenant de plus en plus clair.

De plus, en récoltant ces arbres plus tard, non seulement ils auront stocké plus de carbone, mais une part plus importante du bois récolté pourra être sciée pour faire des produits à longue durée de vie.

21

POUR ADAPTER LA FORÊT AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, IL FAUT PLANTER DES ARBRES PLUS RÉSISTANTS À LA SÉCHERESSE

Credit photo © Sylvain Angerand / Canopée

COMPLIQUÉ...

Le dérèglement climatique n'a pas pour seule conséquence une hausse des températures mais aussi la multiplication de nombreux aléas : tempêtes, engorgement des sols, grêle, ravageurs, incendies...

Pour y faire face et limiter les impacts, la meilleure solution est la diversification. Le pin maritime, souvent mis en avant pour sa capacité de résistance à la sécheresse, est sensible à la grêle ou encore aux incendies surtout avant 20 ans (lorsqu'il n'a pas eu le temps de développer une écorce suffisante). Il est également sensible au nématode du pin, un ver microscopique qui fait des ravages dans les plantations

de pins maritimes au Portugal. La probabilité que ce ravageur arrive en France d'ici 2030 est forte⁴².



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le pin maritime est un arbre plutôt résistant à la sécheresse mais il est trop souvent planté en monoculture qui présente de nombreuses fragilités. Un peuplement mélangé comme sur cette photo, associant des pins maritimes et des feuillus, est plus résistant et résilient.

⁴² KLEINHENTZ M., RAFFIN A. (2017). *Anticiper le risque lié au nématode du pin. Intégration de la tolérance au nématode du pin dans le programme d'amélioration du Pin maritime : 1^{ers} résultats et perspectives.* INRAE, Biogeco, Groupe Pin maritime du futur.

22 AU RYTHME ACTUEL DE PLANTATION, IL FAUDRA 4 SIÈCLES POUR ADAPTER LA FORÊT AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

FAUX

Ce chiffre fait référence à la surface de plantation réalisée chaque année et laisse donc entendre que la plantation est la seule option pour adapter la forêt au dérèglement climatique, une option pourtant coûteuse et risquée. En effet, le coût d'une plantation en plein (sur toute une surface après une coupe rase), avec les entretiens indispensables, est de l'ordre de 3 000 à 6 000 euros par hectare (selon le terrain et les essences et densités), et jusqu'à 10 000 euros avec protection contre les cervidés.

De plus, les jeunes plants sont fragiles : mis en plein soleil alors qu'ils n'ont pas développé un système racinaire suffisant, les jeunes arbres meurent de plus en plus fréquemment.

Or d'autres solutions existent. Plutôt que de remplacer les forêts en place par de nouvelles plantations, il serait plus judicieux de préserver et d'améliorer les forêts existantes.

Les forêts françaises sont majoritairement jeunes et composées d'une grande diversité d'arbres, notamment

feuillus. Certains arbres sont plus résistants aux sécheresses, d'autres à l'engorgement des sols, et d'autres encore aux maladies. En intervenant de façon plus régulière mais moins intensive, il est ainsi possible de faire évoluer la composition d'une forêt sans jamais détruire le couvert forestier.

Ces passages plus fréquents permettent également de récolter des arbres dépérissants sans déstabiliser l'ensemble du peuplement. La diversification, clé de la résistance et de la résilience de nos forêts, se construit ainsi progressivement, si besoin avec de petites plantations en enrichissement, mais toujours en s'appuyant sur la dynamique de l'écosystème⁴³.

35 ANS

Dans une forêt gérée en sylviculture mélangée à couvert continu et proche de l'équilibre, c'est le temps qu'il faut⁴⁴, en moyenne, pour récolter par éclaircies l'équivalent, en volume, de ce qui était présent au départ, le tout sans jamais mettre la parcelle à nu.

⁴³ Société Française d'Écologie et d'Évolution. (2024, 21-25 octobre). *Pour une politique d'adaptation des forêts hexagonales au changement climatique basée sur l'écologie forestière*. Congrès de la Société Française d'Écologie et d'Évolution. Lyon.

⁴⁴ Groupe de travail technique du projet Interreg Askafor. (2022). *Pourquoi se lancer dans la sylviculture mélangée à couvert continu ?* Forêt Nature, p.11.

23 IL FAUT ENTREtenir LA FORÊT POUR ÉVITER LES INCENDIES

COMPLIQUÉ...

Beaucoup d'idées fausses circulent sur les forêts et les incendies. Plus une forêt est riche en bois, plus elle constitue un réservoir potentiel de matière combustible. C'est une réalité physique. Pour autant, nous n'allons pas couper toutes nos forêts pour éviter des incendies.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé⁴⁵, une forêt non exploitée n'est pas nécessairement plus sensible au risque incendie qu'une forêt gérée. De même, il est parfois affirmé que la sylviculture irrégulière rendrait la forêt plus vulnérable parce qu'avec ses différents étages de végétation, elle créerait une continuité verticale facilitant la propagation du feu dans la cime des arbres⁴⁶.

L'argument est valable mais très partiel⁴⁷. Un peuplement irrégulier est un peuplement avec des arbres d'âges différents. Or, plus un arbre est âgé, plus son écorce est épaisse et plus il est résistant aux flammes. Mélanger des arbres d'âges différents, c'est éviter de se retrouver avec de grandes surfaces de pin maritime de 10-20 ans, qui constituent de véritables poudrières.

En France, la stratégie de lutte contre les incendies est concentrée sur l'objectif d'éviter les départs de feu et d'intervenir le plus rapidement possible. C'est pour cela qu'il est obligatoire de débroussailler les sous-bois à proximité des maisons et des routes les plus fréquentées. C'est compréhensible, mais cette mesure doit être accompagnée d'une réflexion, plus fine, à l'échelle du massif.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE BOIS MORT, UNE ÉPONGE À EAU

Si les petits morceaux de bois morts secs sont facilement inflammables, les gros bois morts au sol contiennent, au contraire, beaucoup d'eau et peuvent participer à freiner un incendie de faible intensité. Dans la forêt primaire de Zofin, en République tchèque, le chercheur Tomas Privetivy a montré que les gros bois morts de sapin pouvaient contenir jusqu'à 49% de leur poids en eau⁴⁸.

⁴⁵ European Scientist. (2021). *Il n'y a pas de lien entre l'absence d'exploitation d'une forêt et son "bon état"* - Bernard Roman-Amat (interview).

⁴⁶ CASTRO A., RIOU-NIVERT, P. (2022). *Peut-on prévenir les incendies de forêt ?* La Tribune.

⁴⁷ Canopée Forêts Vivantes. (2023, 24 juillet). *La futaie irrégulière, un facteur de propagation des incendies ?* Canopée.

⁴⁸ PRIVETIVY, T. & al. (2017). *Deadwood density and moisture variation in a natural temperate spruce-fir-beech forest.* Academia.



24

LES COUPES RASES REPRÉSENTENT UNE SURFACE NÉGLIGEABLE

FAUX

Crédit photo © Jean-Luc Pillard

Selon la définition retenue, les coupes rases représenteraient entre 60 000 et 200 000⁴⁹ hectares par an, en France hexagonale, ce qui n'est pas négligeable.

La notion de coupe rase recouvre des réalités très différentes : coupe d'une forêt de feuillus pour être remplacée par une plantation de résineux, coupe de taillis, coupe d'ensemencement pour permettre une régénération naturelle de chêne, défrichage pour installer un lotissement ou des panneaux photovoltaïques, coupe sanitaire lorsque les arbres sont morts. Alors que les coupes rases font

l'objet d'une contestation croissante, il n'existe pas de statistique officielle et de définition commune admise permettant de mesurer l'ampleur de ce phénomène et son évolution.

Depuis 2005, l'Inventaire Forestier National (IFN) ne distingue plus les coupes rases des autres coupes. Dans son mémento⁵⁰, il estime à 85 000 hectares de coupes fortes (plus de 50 % de l'étage dominant) par an, dont 60 000 ha/an pour les coupes de plus de 90 % de l'étage dominant. Cette surface ne serait pas en augmentation forte par rapport aux décennies précédentes.

⁴⁹ MERMOZ S. & al. (2024). Sub-Monthly Assessment of Temperate Forest Clear-Cuts in Mainland France. *IEEE Journal of selected topics in applied earth observations and remote sensing*, 17, p. 13743-13764.

⁵⁰ IGN. (2023). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.6.

Pourtant, d'autres études n'arrivent pas à la même conclusion. En 2020, une étude⁵¹ publiée dans *Nature* alerte sur une augmentation de 49 % de la surface de coupes rases en Europe, et notamment en France, depuis 2015.

Cette étude a suscité un vif débat⁵² car elle a mobilisé pour la première fois des outils de suivi par satellite quand l'IFN utilise, par exemple, un réseau de placettes dans lesquelles les arbres sont mesurés tous les 5 ans. La principale limite du suivi satellitaire réside dans le besoin de calibrages supplémentaires pour éviter les erreurs d'interprétation. Toutefois, il présente l'avantage non négligeable de fournir un suivi en temps réel et sur l'ensemble de la surface, contrairement à la méthode de l'IFN qui a plus de difficultés à détecter les évolutions récentes.

Un autre argument souvent avancé est que les coupes rases ne représenteraient que 0,5 % de la forêt de production⁵³. L'argument est contestable pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il assimile la totalité de la surface forestière française à la forêt de production. Or, seuls environ 64 % de la surface forestière est activement gérée⁵⁴. Ensuite, parce qu'il serait plus rigoureux de comparer la

surface annuelle des coupes rases et fortes (si l'on se base sur le chiffre de 85 000 hectares de l'IFN) à la surface annuelle de forêts exploitées qui est d'environ 600 000 ha⁵⁵. La proportion serait alors de 14.2 % et non 0,5 %.

Enfin, cette moyenne nationale ne reflète pas la disparité en fonction du type de forêts et des régions. Par exemple, comme le constate l'expertise CRREF⁵⁶, les coupes rases ont diminué en forêt publique mais augmenté en forêts privées.



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

⁵¹ CECCHERINI G. & al. (2020). Abrupt increase in harvested forest area over Europe after 2015. *Nature*, 583, 72-77.

⁵² CECCHERINI G. & al. (2021). Reply to Wernick, I.K. et al.; Palahí, M. et al. *Nature*, 592, E18-E23.

⁵³ IGN. (2023). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.6.

⁵⁴ ADEME. (2017). *Projet BICAFF : bilan carbone de la ressource forestière française*. Librairie ADEME, p.54.

⁵⁵ IGN. (2023). *Memento*. Inventaire Forestier National, p.6.

⁵⁶ GIP Ecofor. (2023). *Coupes Rases et Renouveaulement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique*. Expertise collective CRREF. Synthèse de l'expertise. p.92.



LA COUPE RASE N'A PAS PLUS D'IMPACT NÉGATIF QUE D'AUTRES PRATIQUES SYLVICOLES

FAUX

Les coupes rases ont de nombreux impacts environnementaux comme l'a montré une expertise scientifique, commandée par le gouvernement et publiée en 2022⁵⁷.

De façon non exhaustive, les coupes rases entraînent :

■ **Une modification du microclimat forestier.** L'écart de température, sous couvert forestier et au milieu d'une coupe, peut atteindre jusqu'à 15°C lors des pics de chaleur estivaux⁵⁸. Cet effet tampon de la forêt s'explique par l'effet d'ombrage de la canopée, la transpiration des végétaux et l'atténuation des vents.

■ **Une perturbation du cycle hydrologique** à l'échelle de la parcelle, mais aussi à l'échelle du paysage. En supprimant les arbres, la coupe rase supprime l'évapotranspiration et provoque une remontée des nappes phréatiques. Elle supprime également

le rôle d'interception des pluies des houppiers qui facilite l'infiltration de l'eau dans les sols. L'eau ne pouvant s'infiltrer facilement, l'érosion est augmentée. Ce phénomène est accentué si la coupe rase est située sur une pente.

■ **Un déstockage de carbone** qui peut représenter l'équivalent de plusieurs décennies de croissance des arbres. Ce phénomène est aggravé en cas de travail profond du sol ou de desouchage.

■ **Une érosion de la biodiversité.** Si l'on observe un enrichissement à court terme concernant principalement les espèces de milieux ouverts, à moyen et long terme, la biodiversité diminue fortement pour les espèces forestières spécialistes des forêts adultes. Ce phénomène est aggravé lorsqu'il s'agit de la coupe rase d'une forêt semi-naturelle pour être transformée en forêt de plantation.

⁵⁷ GIP Ecofor. (2023). *Coupes Rases et Renouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique*. Expertise collective CRREF. Synthèse de l'expertise. p.31-40.

⁵⁸ DE FRENNE P. & al. (2021). *Forest microclimates and climate change: importance, drivers, and future research agenda*. Wiley. <https://doi.org/10.1111/gcb.15569>

26 DES PAYS EUROPÉENS ONT DÉCIDÉ DE MIEUX ENCADRER LES COUPES RASES

VRAI

Au niveau européen, l'encadrement des coupes rases est très variable d'un pays à l'autre. Des discussions compliquées sont en cours pour harmoniser ces règles.

Trois grands groupes de pays peuvent être distingués :

- Le premier comprend cinq pays situés en zone montagneuse qui ont strictement légiféré sur les coupes rases, les interdisant totalement : l'Italie, la Bulgarie, la Slovaquie, la Suisse et la Slovaquie.
- Le second groupe comprend les pays qui ont réglementé les coupes rases et les encadrent plus ou moins strictement : c'est le cas de l'Allemagne (pour la plupart de ses régions), la Pologne, la Roumanie, l'Autriche, la Lettonie, la République tchèque, l'Estonie, la Lituanie, la Belgique et les Pays-Bas.
- Dans le troisième groupe, la coupe rase est autorisée sans limites ou presque : c'est celui dans lequel se situent les quatre pays possédant les plus grandes surfaces forestières, la Suède, la Finlande, l'Espagne et la France, ainsi que l'Allemagne (au niveau fédéral et pour quelques régions), le Portugal, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark.

L'harmonisation des règles au niveau européen est complexe, car la politique forestière ne relève pas de la compétence communautaire. Pour

autant, les politiques du climat et de la biodiversité le sont, ce qui a conduit la Commission européenne à proposer plusieurs initiatives. Ainsi, la révision de la directive sur les énergies renouvelables oblige les États membres à fixer un seuil maximum pour les coupes rases. De même, le règlement sur la déforestation interdit la mise sur le marché de bois issus de la coupe rase d'une forêt qui se régénère naturellement et qui est transformée en forêt de plantation⁵⁹. L'application de ces nouvelles règles se heurte à un lobbying intense de la filière.



Credit photo © Jean-Luc Pillard

LA PROPOSITION UTILE

Mettre en place un encadrement strict des coupes rases par la loi, en limitant cette pratique à une surface maximale de 2 hectares. Ce seuil pourrait être abaissé à 0,5 hectare dans les zones de forte pente. En cas de crise sanitaire avérée, des exceptions pourraient être accordées sous réserve de ne pas réinstaller de monoculture d'arbres.

⁵⁹ Canopée Forêts Vivantes. (2024, 14 mai). *Coupes rases : l'Europe régule, la filière joue la montre.* Le média, Analyses



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

LA GESTION FORESTIÈRE EST TRÈS BIEN ENCADRÉE EN FRANCE

FAUX

Le code forestier français n'encadre pas suffisamment certaines pratiques, comme les coupes rases qui fragilisent les écosystèmes forestiers, réduisent la biodiversité et déstockent du carbone.

Il est ainsi assez étonnant de constater que les coupes rases sont plus fréquentes dans les forêts disposant d'un document de gestion que dans celles qui n'en ont pas⁶⁰. Ceci s'explique par le fait que le code forestier est très peu prescriptif. L'article L 312-2 qui fixe le contenu d'un plan simple de gestion se limite à exiger « une brève analyse des enjeux environnementaux » de la forêt.

En 2020, les acteurs de la filière forêts s'étaient engagés, avec l'appui du gouvernement, à « intégrer les critères de préservation de services écosysté-

miques (dont eau et biodiversité) dans les documents encadrant la gestion forestière dans les forêts publiques et privées » au plus tard d'ici 2021⁶¹. Cet engagement n'a pas été tenu, ni lors de la révision des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole qui font l'objet d'un recours au Conseil d'État pour ce motif, ni lors de l'élaboration de la Stratégie nationale biodiversité (SNB). L'action 4 de la mesure 22 de la SNB se limite ainsi à « expérimenter dans la perspective de sa généralisation, l'ajout d'une annexe cartographique aux plans simples de gestion, identifiant les éléments d'intérêt écologique à préserver ».

⁶⁰ GIP Ecofor. (2023). *Coupes Rases et Renouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique*. Expertise collective CRREF. Synthèse de l'expertise. p.59.

⁶¹ Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2020). *Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique*. p.20.



Crédit photo © Sylvain Angerand / Canopée

SANS COUPE RASE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE N'EST PAS RENTABLE

FAUX

C'est même l'inverse : sans aide publique ou privée, le système coupe rase/plantation ne serait sans doute pas viable économiquement.

La sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) – appelée également sylviculture proche de la nature ou futaie irrégulière mélangée – est un modèle de gestion qui a démontré sa viabilité économique depuis des décennies.

Aujourd'hui, cette méthode de gestion forestière attire un nombre croissant de propriétaires, car elle offre un revenu régulier avec de faibles investissements⁶², et permet d'améliorer constamment le capital sur pied de la forêt.

Le principe de la sylviculture mélangée à couvert continu est de faire « travailler gratuitement » la forêt en accompagnant les dynamiques naturelles. Les investissements se

limitent à rémunérer des opérations ciblées (dégagement, éclaircie, enrichissement) pour améliorer progressivement la qualité et la résilience du peuplement. En termes de volume de bois produit, sur une période et une surface suffisamment large, il n'y a pas de différence notable avec une gestion en régulier (arbres groupés par âge). Cependant, en ce qui concerne le type de produits, la SMCC génère une plus grande quantité de bois d'œuvre. Ce dernier, en plus d'être plus rémunérateur, permet également un meilleur stockage du carbone dans des produits à longue durée de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 30 ans, l'Association Futaie Irrégulière compile des données permettant de documenter l'intérêt économique de la sylviculture mélangée à couvert continu :



⁶² Groupe de travail technique du projet Interreg Askafor. (2022). *Pourquoi se lancer dans la sylviculture mélangée à couvert continu ?* Forêt Nature, p.11.



Crédit photo © Raphael Kann

LES SCIERIES SONT UN DANGER POUR LA FORÊT

FAUX

Cela semble paradoxal, mais sans les scieries, il est difficile d'imaginer une gestion forestière vertueuse.

Depuis les années 1960, le nombre de scieries a fortement diminué (d'environ 15 000 à 1 200 aujourd'hui⁶³) et le secteur s'est concentré : les grandes scieries industrielles produisent désormais l'essentiel des volumes sciés. Elles sont spécialisées dans

la transformation des bois résineux de diamètre moyen.

Faute de débouchés rémunérateurs, de nombreuses forêts de feuillus composées d'essences secondaires (bouleau, aulne, tilleul, charme, frêne...) ou de qualité secondaire pour le hêtre et le chêne, sont rasées pour être remplacées par des plantations de résineux, plus adaptées aux besoins de l'industrie.



L'ASTUCE

ET SI VOUS ACHETIEZ DIRECTEMENT VOTRE BOIS EN SCIERIE ?

En 2022, dans l'Aisne, deux entrepreneurs décident de se lancer dans une belle aventure : ouvrir la scierie Forêts Vivantes avec l'objectif de transformer des bois issus de forêts gérées selon les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu. Et ça marche : ils commercialisent aujourd'hui directement auprès d'artisans et de particuliers, sans passer par des distributeurs. L'avantage est évident :

conserver la valeur ajoutée et proposer des produits à des tarifs raisonnables. En Dordogne, la scierie associative de Tursac réunit de nombreux acteurs engagés pour une filière plus durable et plus équitable. Partout en France, des scieries proposent leurs produits en vente directe ce qui permet d'acheter, par exemple, un parquet massif à partir de 30 € /m². Pour trouver des adresses, contactez les antennes régionales FIBOIS et si vous habitez dans l'Aisne ou en Dordogne, c'est par ici :



⁶³ Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2024, octobre). *Les scieries, des productions spécialisées avec des modèles économiques spécifiques*. AGRESTE, Primeur, p.1.



30

LA MAJORITÉ DES CHÊNES FRANÇAIS PART EN CHINE

COMPLIQUÉ...

Crédit photo © Patrick Chevallier

En 2022, plus de 30 % de la récolte de chêne français a été exportée⁶⁴. C'est beaucoup mais ça n'est pas la majorité. Ce chiffre est sans doute sous-estimé car de nombreux acheteurs, basés en Europe, sont des négociants qui exportent ensuite le bois à l'étranger.

Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs. Les exportateurs offrent souvent des prix plus élevés que les scieurs locaux lors des ventes aux enchères, et certaines essences ou qualités de bois ne trouvent pas preneur en France, beaucoup de scieries s'étant spécialisées dans le haut de gamme.

Cette exportation massive pose plusieurs problèmes. Elle fragilise l'approvisionnement des scieries et accentue donc les fermetures d'entreprise. Elle nous prive également des coproduits issus du sciage qui constituent un des seuls gisements soutenables de bois énergie.

En février 2022, un accord-cadre sur le chêne a été signé par la filière. Une bonification (+ 15 %) « faire filière » a été introduite pour les aides publiques au renouvellement forestier. Cette bonification est une première étape mais elle doit être consolidée car elle est très peu contraignante.

NOTRE PROPOSITION

Conditionner l'accès aux aides publiques à une transformation effective des bois en Europe, et en priorité sur le territoire national. Cela implique de renforcer le dispositif existant en :

- Exigeant des ventes publiques et transparentes ;
- Privilégiant les acheteurs qui s'engagent à transformer le bois en Europe sauf cas particulier argumenté (absence d'offre d'un transformateur européen ou écart de prix > 20 %) ;
- Généralisant ce dispositif renforcé à l'ensemble des aides publiques à la forêt.

⁶⁴ European organisation of the sawmill industry. (2023). *Annual report of the European sawmill industry 2022-2023*. p.59.

31 LA FORÊT FRANÇAISE APPARTIENT À TOUT LE MONDE

PLUTÔT FAUX

La forêt a toujours un propriétaire et il est souvent privé : 75 % de la forêt est privée et 25 % est publique. Pour autant, la forêt nous concerne tous.

Les choix de gestion d'un propriétaire affectent très souvent d'autres propriétaires, les riverains ou la collectivité dans son ensemble. Par exemple, un propriétaire qui réalise une coupe rase chez lui peut fragiliser les forêts voisines, augmenter l'érosion des sols ou encore polluer les sources d'eau.

Le code forestier ne permet pas de s'informer en toute transparence des choix d'un propriétaire et encore moins d'en discuter. Ni les citoyens, ni les élus locaux ne peuvent consulter les documents de gestion en forêt

privée. Même dans les parcs naturels régionaux, il est très difficile de forcer un propriétaire privé à prendre en compte des enjeux environnementaux ou paysagers.

Cette opacité est à mettre en regard avec le droit de l'urbanisme qui permet à chacun de consulter un permis de construire. Une situation ubuesque car les choix que vous faites dans une forêt peuvent avoir bien plus de conséquences pour la collectivité que les choix que vous faites dans votre maison.

BRAS DE FER SUR LA TRANSPARENCE DES DOCUMENTS DE GESTION

En 2023, l'affaire dite du « Bois du Chat » défraie la chronique. Cette forêt, située en zone Natura 2000 en Corrèze, doit être rasée. Face à cette menace, des habitantes et habitants s'y opposent et parviennent à bloquer le chantier. Le Parc naturel régional de Millevaches et Canopée demandent alors l'accès au document de gestion forestière, mais le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) oppose un refus catégorique, mal-



gré l'avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Un contentieux juridique est donc en cours.



32

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS BÉNÉFICIENT D'UNE NICHE FISCALE

VRAI

Credit photo © Sylvain Angerand / Canopée

Les propriétaires forestiers bénéficient de différents avantages fiscaux, qui peuvent être qualifiés de niches fiscales.

Il s'agit d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pour l'acquisition, l'entretien ou l'assurance de leurs forêts, ou d'une exonération partielle de l'impôt sur la fortune immobilière ou des frais de succession.

Ces avantages ne sont soumis qu'à une condition, très peu exigeante : avoir un document de gestion. Ces aides ne sont modulées ni selon la taille des propriétés, ni selon les pra-

tiques du propriétaire : concrètement, les propriétaires peuvent exporter leur bois en Chine, réaliser des coupes rases et dégrader la biodiversité tout en bénéficiant d'exonérations fiscales, d'aides publiques ou d'un crédit d'impôt.

Il est aujourd'hui indispensable de faire évoluer cette fiscalité pour soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans des pratiques favorables à la biodiversité, au stockage de carbone ou qui font vivre l'économie locale. C'est un des objectifs inscrits dans la Stratégie nationale biodiversité.



Credit photo © Sylvain Angerand / Canopée

LES ENJINS FORESTIERS DÉTRUISENT LES SOLS LORS DE LEUR PASSAGE

COMPLIQUÉ...

Les engins forestiers peuvent provoquer des dégâts importants sur le sol en forêt : ornières, tassement des sols, érosion... Ces dégâts sont accentués si les travaux ont lieu lorsque les sols sont engorgés ou dans des zones de pente. Le tassement des sols peut être visible plusieurs dizaines d'années après l'exploitation et réduit la capacité de rétention en eau⁶⁵.

Pour autant, le bois est un matériau lourd et il est difficile de renoncer à la mécanisation, qui a largement permis de réduire la pénibilité du travail forestier. Il faut donc l'utiliser de

manière intelligente et prudente. De bons guides techniques existent pour réduire au maximum les impacts.

Il faut soutenir les pratiques qui réduisent les impacts sur les sols, comme le débardage à cheval ou le débardage au câble-mât, en aidant les entreprises à s'équiper. On peut également créer des cloisonnements d'exploitation pour éviter que les engins ne circulent sur l'ensemble de la parcelle. Mais attention, ces cloisonnements ne devraient pas dépasser plus de 20 % de la parcelle et surtout être bien respectés à chaque chantier.

⁶⁵ Noémie Pousse, Arnaud Legout, Frédéric Darboux, Jacques Ranger. (2023). *Effet du tassement sur les sols et peuplements : synthèse des résultats à 10 ans sur deux sites expérimentaux dédiés*. Rendez-vous techniques de l'ONF, 77, p. 36-45.

34 LES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES GARANTISSENT-ELLES UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT ?

FAUX

Il existe deux grandes certifications forestières, présentes en France comme à l'international : FSC et PEFC. Si FSC est une certification plus exigeante que PEFC, elle reste controversée pour différents aspects.

En France, PEFC est la certification la plus répandue. Si l'objectif affiché est de garantir la mise en vente de bois issus de forêts gérées durablement, la réalité est tout autre. Il reflète essentiellement les compromis auxquels la filière forêt-bois est prête à consentir. Par exemple, PEFC encadre de façon très insuffisante les coupes rases⁶⁶. Plutôt que de fixer un seuil limite clair, PEFC propose une « cible » oscillant entre 5 et 10 ha, avec des possibilités de dérogations. Les motifs permettant de déroger ne sont pas précisés. Pire encore, les coupes rases dans des « plantations monospécifiques » n'ont aucune limite de surface si « la coupe est prévue dans le document de gestion durable ». Conséquence : le bois issu de coupes rases peut être labellisé PEFC.

FSC est une certification beaucoup plus exigeante. Le cahier des charges de FSC France est solide mais cette certification coûte plus cher au pro-

priétaire, et rares sont aujourd'hui les acheteurs de bois qui paient davantage pour du bois certifié FSC. De plus, dans de nombreux autres pays comme la Suède ou la Roumanie, FSC certifie des bois issus de coupes rases dans des forêts riches en biodiversité. Ces scandales dénoncés depuis des années entachent la réputation de FSC.

Pour le consommateur, il est donc difficile de s'y retrouver car, même si un bois est étiqueté FSC, l'origine des bois n'est pas toujours mentionnée. La solution : poser des questions et mieux privilégier des filières courtes et vraiment éthiques. C'est le travail que mène le Réseau pour des Alternatives Forestières :



⁶⁶ Canopée Forêts Vivantes. (2023, 24 février). PEFC : les 3 failles majeures à corriger. Le média, Analyses.



Crédit photo © Shutterstock

35

PLUS IL Y A DE GRANDS ANIMAUX EN FORÊT, MIEUX LA FORÊT SE PORTE

PLUTÔT FAUX

Les cerfs, les sangliers et les chevreuils font partie de l'écosystème forestier mais aujourd'hui, dans certaines régions, ils sont en sur-nombre et bloquent la régénération naturelle des forêts. En effet, pour se nourrir, les cerfs et les chevreuils abrutissent les jeunes plants et les empêchent ainsi de grandir.

Ces déséquilibres trouvent leur explication dans deux phénomènes. D'une part, la faible présence, ou la disparition dans beaucoup de territoires, des grands prédateurs comme le loup ou le lynx et d'autre part, les politiques publiques mises en place dans les années 1970 visant à renforcer les effectifs de ces ongulés. Plutôt que d'être orientée sur la régulation, la chasse a aujourd'hui plutôt une vocation de loisir : plus il y a d'animaux, mieux c'est... sauf pour la forêt.

300

C'est le nombre de biches et cerfs qui sont sortis en quelques heures de la forêt de Chaux, dans le Jura, le 1^{er} janvier 2025. Spectaculaire, la scène témoigne d'une forte surpopulation de cervidés dans ce secteur, qui empêche la régénération naturelle de la forêt.

Bon à savoir : la traque-affût⁶⁷ est une méthode de chasse plus sélective, plus sûre, qui permet, avec un nombre de jours de chasse très limité, de rétablir efficacement l'équilibre forêt-ongulés.

⁶⁷ Fondation François Sommer. (2021). *Retisser le lien entre la chasse et la société - 8 chantiers pour 2040. Chasse, nature & société 2040*, livre blanc.

36 CRITIQUER LES COUPES RASES, C'EST INCITER À LA VIOLENCE

FAUX

Les coupes rases et leurs effets néfastes peuvent susciter de l'incompréhension, de l'indignation et parfois de la colère.

Pour certains acteurs de la filière, lorsque nous dénonçons des coupes rases ou des pratiques abusives, nous inciterions à la violence.

Nous pensons l'exact inverse.

Canopée offre une possibilité de canaliser cette colère et de l'exprimer de façon non violente en proposant aux

citoyens des outils d'interpellation des responsables politiques, pour ouvrir le débat et faire changer les lois. Canopée est un porte-voix pour beaucoup de personnes qui se heurtent au silence, au mépris ou à la condescendance de certains acteurs de la filière qui se présentent eux-mêmes comme les « sachants ».

Tenter de nous discréditer ou de nous museler ne fait que renforcer notre détermination : c'est la preuve que nous appuyons là où cela fait mal.



Crédit photo © Annabelle Dromme

Pour retrouver les liens vers toutes nos sources, c'est par ici :



Pour retrouver notre brochure, c'est par ici :



Vous appréciez cette brochure et vous avez envie de nous aider à la diffuser ? Vous pouvez commander des exemplaires imprimés dans notre boutique, c'est par ici :



Envie de nous aider à améliorer cette brochure ?

Pour envoyer vos critiques constructives et argumentées, c'est par ici :



On reste en contact ?

Inscrivez-vous à notre **Newsletter Pro** :



Inscrivez-vous à notre **Newsletter Grand Public** :



Cette brochure a été imprimée par
Les Ateliers Paquereau 50969902100028

Saint-Barthélemy d'Anjou - Février 2025

Sur papier Cocoon, Offset 100% recyclé, FSC Recycled

Crédits photos

Sylvain Angerand, Marc Chesneau, Bernard Debargue, Annabelle Dronne,
Raphael Kann, Jean-Luc Pillard, Peggy Schillemans, Diane Sorel, Jérémy Tacheau,
Philippe Falbet, Patrick Chevallier, Shutterstock

Dessins

Fabienne Francisco

Graphisme / Maquette

Deidamia Pelé

CONTACT

contact@canopee.org

www.canopee.org

